

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Un formulaire de changement d'adresse postale est disponible dans la section Taxation et perception du site Web. Veuillez le télécharger, le remplir et le faire parvenir par courriel.



## DIFFUSEUR D'APPELS

Lors d'une urgence à Vaudreuil-Dorion, la Ville communique rapidement avec les citoyens via un diffuseur d'appels.

### Inscrivez-vous à la liste d'urgence!

Section Services en ligne / Appels automatisés en cas d'urgence, au [ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

[somum@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:somum@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) | 450 455-3371

## PORTAIL CITOYEN

Créez votre compte, à même le site Web de la Ville, et profitez des services suivants :

- Carte de citoyen numérique
- Avis et notifications (interdictions de stationnement sur rue)
- Calendrier des activités
- Requêtes
- Statut des services
- Et plus encore!



## POUR NOUS JOINDRE

### SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE

Ville de Vaudreuil-Dorion  
2555, rue Dutrisac, bureau 200  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6  
450 455-3371, option 7  
[financestresorerie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:financestresorerie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)  
[ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)

### HORAIRE

lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30

### HORAIRE ESTIVAL (10 juin au 30 août)

lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45,  
vendredi de 8 h à midi

# VOTRE COMPTE DE TAXES

# 2024

# DATES D'ÉCHÉANCE DES PAIEMENTS

Le paiement du compte de taxes est exigible au plus tard le 30<sup>e</sup> jour suivant son expédition. Un compte de taxes de plus de 300\$ peut être acquitté en trois versements :

**1<sup>er</sup> VERSEMENT :**  
au plus tard le 30<sup>e</sup> jour suivant l'expédition du compte

**2<sup>e</sup> VERSEMENT :**  
au plus tard le mardi 18 juin 2024

**3<sup>e</sup> VERSEMENT :**  
au plus tard le mercredi 18 septembre 2024

## MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Quel que soit le mode de paiement utilisé, prévoyez un délai suffisant (deux à trois jours) afin d'éviter des frais d'intérêts et pénalités, puisque le paiement ne sera traité que le jour de sa réception à la Ville.

### PAIEMENT EN LIGNE

Fortement privilégié par la Ville, le paiement en ligne via le site Internet de votre institution financière est le moyen le plus efficace et le plus sécuritaire d'acquitter vos taxes municipales. Assurez-vous d'indiquer votre numéro de référence pour paiement apparaissant à droite du bordereau de paiement. Il s'agit d'une séquence numérique de 18 chiffres. Vous devez sélectionner « Ville Vaudreuil-Dorion » comme bénéficiaire. Si vous possédez plus d'un compte, vous devez enregistrer un numéro de référence pour paiement pour chacun des comptes pour lequel vous effectuez un paiement.

### S'IL VOUS EST IMPOSSIBLE D'UTILISER LE PAIEMENT EN LIGNE, LES OPTIONS SUIVANTES S'OFFRENT À VOUS.

#### Dans une institution financière, au comptoir ou au guichet

Assurez-vous que le numéro inscrit auprès de l'institution financière correspond au numéro de référence apparaissant à droite du bordereau de paiement.

#### Par la poste

Par chèques à l'ordre de Ville de Vaudreuil-Dorion, en y indiquant au recto le numéro de référence apparaissant à droite du bordereau de paiement.



#### Au comptoir du Service des finances et de la trésorerie de l'hôtel de ville

Au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, situé au 2555, rue Dutrisac. Les modes de paiement admissibles sont : en argent, par chèque ou par carte de débit. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées. Ayez en main votre compte de taxes. Si vous payez par carte de débit, vérifiez la limite journalière permise auprès de votre institution financière avant de vous présenter au comptoir.

#### Créanciers hypothécaires

Dans le cas où le créancier hypothécaire acquitte le montant des taxes, son nom sera inscrit dans la partie inférieure droite du bordereau de paiement. Si le nom de votre créancier n'apparaît pas sur votre compte, vous devez communiquer avec lui pour vous assurer qu'il effectuera votre paiement et que l'information soit inscrite à votre dossier à l'avenir. Il est possible que votre créancier vous demande de lui fournir une copie de votre compte de taxes. Aucun reçu ne sera remis, pour votre créancier hypothécaire ou pour vous. Si le compte inclut des arrrages, il est de la responsabilité du contribuable de les acquitter et de s'assurer en tout temps que les paiements sont effectués aux échéances par le créancier hypothécaire.

*English version available upon request or on the City's website.*



**Veillez respecter ces dates d'échéance et notez qu'aucun avis de rappel ne sera expédié. Dans le cas où les paiements ne sont pas effectués dans les délais prévus, des frais d'intérêts et pénalités au taux combiné de 13 % sont appliqués sur les sommes dues, à compter de la date d'échéance.**